



Rappel – Politique de remboursement des frais professionnels

Bonjour à tous,

Pour cette rentrée de septembre, un petit rappel concernant la politique de remboursement des frais professionnels. Tu trouveras en pièce jointe le document détaillant les règles en vigueur.

Voici un bref résumé des points importants :

Frais de déplacement : Les réservations doivent être effectuées via la plateforme SWILE. Anticipe tes trajets pour profiter de meilleurs tarifs.

Hébergement : Plafonds fixés à 80 € par nuit en province et 145 € à Paris (petit-déjeuner inclus).

Repas : Limité à 20,70 € pour le déjeuner ou le dîner, que ce soit en province ou à Paris.

Processus de remboursement : Les justificatifs doivent être envoyés **avant le 20 du mois** pour traitement sur la paie du même mois.

Merci de lire attentivement le document joint pour connaître les détails complets. Si tu as des questions, n'hésite pas à revenir vers nous.

[Politique de remboursement des frais professionnels](#)